

Le patrimoine flottant des phares et balises

L'établissement et l'entretien des ouvrages en mer, phares, tourelles, bouées est traditionnellement exécuté par la flotte du service des Phares et Balises, aujourd'hui armement indépendant des subdivisions. Depuis toujours, des navires de toutes tailles ont assuré le service des phares en mer ou l'entretien du balisage. Il y avait les baliseurs océaniques, de grande taille et capables d'effectuer des opérations de balisage dans les eaux du large ou exposées à des conditions difficiles. Les **baliseurs côtiers**, de dimensions plus modestes, intervenaient dans les eaux plus abritées notamment dans le golfe du Morbihan. Il y avait aussi de **nombreuses vedettes de ravitaillement des phares** assurant aussi les relèves des gardiens. De tout cela, il ne reste pas grand chose...

Les anciens baliseurs ont été remplacés par une nouvelle génération. Ce sont aussi de beaux navires adaptés à l'évolution du balisage. Les deux derniers baliseurs de l'ancienne génération, le baliseur côtier « **Roi Gradlon** » (1948) et le baliseur océanique « **Charles Babin** » (1949) sont toujours en service respectivement dans les eaux du Morbihan et dans l'estuaire de la Loire. Ils seront remplacés très prochainement par un unique baliseur.

Plusieurs anciennes vedettes de service ont été sauvées par des particuliers passionnés qui en ont fait l'acquisition auprès

des Domaines lors de leur mise en vente. On citera notamment la « **Horaine** », basée à Paimpol, et qui faisait le ravitaillement des phares des Côtes d'Armor. La « **Velleda** », vedette mythique de l'Iroise qui y effectuait pendant plus de trente ans toutes les relèves des phares notamment d'Ar Men, est toujours basée à Brest et n'est pas encore sortie du service. Elle devra évidemment être conservée.

L'« **Aure et Vire** », qui travaillait au balisage de Normandie et après de nombreuses années heureuses avec son propriétaire est en attente de retrouver la mer... Le « **Somme II** », ancien baliseur de la baie de Somme a été sauvé et restauré grâce à l'action conjointe de l'association Somme II, du conseil général de la Somme et du mécénat de la Banque Populaire. C'est désormais un acteur majeur du tourisme à St Valery-sur-Somme.

Que la flotte des phares et balises évolue relève d'une nécessité évidente. Que rien ne soit gardé en tant que patrimoine flottant est une autre chose. La Société Nationale pour le Patrimoine des Phares et Balises a demandé que les deux derniers baliseurs soient sauvés. Elle a soumis aux autorités compétentes un projet en ce sens qui propose une **reconversion patrimoniale différente** pour chacun des deux navires car sauvegarder de telles unités est un acte patrimonial essentiel, mais sans plan de gestion concret cela est voué à l'échec.

Qui a vu ces deux derniers et anciens baliseurs ne peut que comprendre tout l'intérêt et toute la passion qu'ils peuvent susciter en termes de patrimoine maritime. La SNPB a obtenu, pour la première fois, la présence du « **Roi Gradlon** » lors de la semaine du Golfe 2013. Un pas vers le patrimoine...

Le « **Charles Babin** » et le « **Roi Gradlon** » sont désormais les ultimes témoins de l'époque du « **balisage à l'ancienne** ». À l'aune de l'engouement des publics de toutes générations pour tous les bateaux d'intérêt patrimonial, nous savons qu'**il est possible de leur assurer un nouvel avenir**.

Marc Pointud
président de la Société nationale
pour le Patrimoine des Phares et Balises

NOTRE PARTENARIAT AVEC LA FÉDÉRATION DES INDUSTRIES NAUTIQUES

La Fédération des industries nautiques (FIN) s'investit depuis de nombreuses années dans des travaux liés au développement durable de la plaisance, à la promotion de la filière nautique française et au développement d'un service de qualité offert aux clients.

Ainsi, elle accompagne les professionnels du nautisme dans des démarches liées à ces thématiques et soutient de nombreuses associations et fédérations dont la Fédération Nationale des Pêcheurs Plaisanciers et Sportifs de France.

Certaines actions entreprises par la FIN concernent directement les plaisanciers et pêcheurs plaisanciers que nous sommes. Pour n'en citer que quelques unes :

- Le **label Bateau bleu** accordé aux constructeurs de bateaux et aux équipementiers qui s'engagent à proposer des technologies et des produits novateurs, respectueux de l'environnement et conformes à la loi sur l'eau.
- Le **prix Bateau bleu** visant à encourager la recherche et le développement de nouvelles technologies adaptées à la plaisance et respectueuses de l'environnement marin. Doté d'un prix de 20 000 euros, il est ouvert à tous.
- L'action de l'**Association pour la plaisance éco-responsable (APER)**, désormais reconnue comme la seule filière française de déconstruction et de recyclage de bateaux de plaisance hors d'usage (BPHU), avec quelques 400 bateaux déconstruits depuis sa création. www.aper.asso.fr.
- Le développement des capacités d'accueil de la plaisance, via les travaux menés dans le cadre du **CODCAP**, Comité pour le développement des capacités d'accueil de la plaisance.
- L'organisation de la **Fête du Nautisme**, qui chaque année, permet à plusieurs centaines de milliers de débutants ou pratiquants avertis, jeunes ou moins jeunes, de s'initier, découvrir ou redécouvrir l'ensemble des activités nautiques. www.fetedunautisme.com.

Ces nombreuses démarches et le suivi de ces différents travaux font de la Fédération un acteur incontournable du nautisme en France.



Pour en savoir plus :
info@fin.fr
www.industriesnautiques.fr

